



## EVG - Non remboursement de participants

-----  
Par OlorinIstar

Bonjour,

J'espère poster dans le bon forum, toutes mes excuses si ce n'est pas le cas.

J'ai récemment eu à organiser un EVG pour l'un de mes amis.  
J'avais une liste d'invités que j'ai contacté, et à qui j'ai proposé de participer à cet EVG.

Je leur ai décrit dans les grandes lignes ce que l'on prévoyait de faire, je leur ai fait un sondage quant aux dates où cela pouvait être fait, et je les ai tenu au courant tout au long des 2-3 mois de préparations de ces EVG (en leurs faisant valider les activités, et les informant des réservations, etc...)

Cet EVG concernait 6 personnes invités en tout, moi compris (hors marié) et toutes ayant validés leur présence par SMS.

Sur ces 6 personnes, 2 d'entres-elles ont oubliées la date de l'EVG et ne sont finalement pas venues.

Nous avons pu les retirer d'une activité, mais pas d'une autre, et surtout nous avons réservé une habitation pour 7 personnes, eux compris.

Ne pouvant pas augmenter la part à payer pour chacun (nous étions déjà au maximum du budget voté ensemble), nous leur avons demandé de régler leur part (concernant donc, l'habitation et l'activité réservé que nous n'avons pas pu modifier).

Vous l'imaginerez aisément, ils ne me remboursent pas et ils ne répondent même plus à mes SMS.

Ai-je des recours légaux contre cela ?

Merci d'avance pour votre retour, et désolé si le texte n'est pas assez synthétisé, mais un peu de contexte aide à la compréhension.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

EVG, "enterrement de vie de garçon" ?

Sauf si vous avez signé un contrat avec eux, non, ils ne sont pas tenus de payer "leur part". Ceux qui ont passé commande auprès des professionnels doivent payer leur dû et se débrouiller avec les autres.

Si vous avez la preuve d'un engagement formel de leur part à payer une certaine somme, vous pouvez toujours consulter un avocat (via votre protection juridique).